



## Pension de réversion

-----  
Par Chedeville

Un homme marié deux fois, la deuxième épouse est décédée. A la mort du mari, quels sont les droits à pension de réversion de la première épouse ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Sous réserve de remplir les autres conditions, la première épouse a droit à la totalité de la pension de réversion s'il relevait du régime privé :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006742651]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006742651[/url]

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006749411]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000006749411[/url]

Pour les fonctionnaires, je crois que c'est le même fonctionnement, mais je ne suis pas très calée sur le sujet.

-----  
Par Chedeville

Merci beaucoup pour cette précision.

-----  
Par Chedeville

Dans les mêmes conditions (2e épouse décédée), la règle de la récupération de la totalité de la pension de réversion par la première épouse divorcée (règle définie concernant la retraite de base de la SS dans les articles cités) s'applique-t-elle aussi aux pensions de réversion des régimes complémentaires ?

Merci de votre réponse !